

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-073

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	18
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	
Pouvoirs titulaires :	2
Votants :	20
Pour :	20
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Octobre à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Vicq Sur Breuilh sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

10 octobre 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Eric, GILLET Emilie, LABRUNE Patrick, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Eric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

ABSENTS EXCUSES :

- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE)
- REDEMPT Véronique (Pouvoir à Eric LAVOREL)

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LATOUILLE

ADHESION 2025 A
L'ASSOCIATION
« RESEAU INITIATIVE
HAUTE VIENNE »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne adhère depuis 2020 à l'Association « **INITIATIVE HAUTE VIENNE** », organisme qui finance et accompagne les entrepreneur(e)s d'entreprises: Cette association apporte notamment aux porteurs de projets des prêts d'honneur sans intérêts et sans garantie personnelle, ainsi qu'un accompagnement qualifié qui permet aux entreprises aidées un taux de pérennité nettement supérieur à la moyenne (92% à trois ans).

Monsieur Le Président précise que l'Assemblée Générale de cette association a décidé du maintien de la cotisation à **0.23 € par habitant** pour les Communautés de Communes, soit une cotisation pour la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne dont le montant serait de **2 098.75 €** pour 2025.

Il propose ensuite au conseil communautaire de renouveler l'adhésion de l'EPCI pour 2025 à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de reconduire l'adhésion de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne à l'Association « **INITIATIVE HAUTE VIENNE** » pour l'année 2025,

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251020-2025-073-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à verser à l'association « **INITIATIVE HAUTE VIENNE** » la somme de **2 098.75 €**, montant correspondant à la cotisation 2025 due par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A VICQ SUR BREUILH, LE 20 OCTOBRE 2025

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Christian LATOUILLE**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20251020-2025-073-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025